

Natura 2000 : sur la bonne voie

Le 3^e comité de pilotage (Copil) de Natura 2000 pour le secteur de Tende vient d'être présenté par Loïc Gargani, chargé de mission, devant un auditoire expérimenté, attentif et passionné.

Parmi les objectifs de la charte : favoriser le pastoralisme, établir une gestion optimale du milieu forestier, maîtriser les activités humaines, afin d'éviter les conflits entre pastoralisme et sports motorisés, par exemple, améliorer les connaissances scientifiques de centaines d'espèces d'intérêt communautaire et enfin assurer la mise en œuvre et le suivi du contrat d'objectifs (COB).

Le respect des habitants pour leur terroir

La charte Natura 2000 est destinée aux propriétaires et utilisateurs de terrains inclus dans le site et propose des engagements ou recommandations, ainsi que des aides pour atteindre les buts fixés. Les engagements peuvent être pris sur différentes activités, pastoralisme, gestion forestière, sports motorisés, activités de pleine nature et/ou sur différents milieux, forestier, ouvert, humide ou rocheux. L'exposé de Loïc Garani a été suivi de nombreuses questions de la part des présidents d'associations de chasse, de protection de l'environnement ou encore d'élus.

Le maire, Jean-Pierre Vassalo, a précisé



Le 3^e COPIL a réuni autour de Raymond Floc'h, sous-préfet Nice montagne, les représentants du parc du Mercantour, de l'ONF, du Scott ou encore d'associations.
(Photo S.F.)

que la beauté du site et sa pérennité viennent de l'attention et du respect des habitants pour leur patrimoine. Il pense, en outre, qu'avant de vouloir créer des extensions sur le site prévu, il convient de tenir compte de la vie et de l'avis des personnes qui y vivent. Le sous-préfet Nice Montagne, Raymond Floc'h, a, quant à lui, remercié les participants et les organisateurs de ce 3^e Copil, soulignant un travail « de très grande qualité » : « Ce Copil marque la validation de plusieurs années d'un travail mené en concertation avec les élus, les associations et la population. Nous venons de lancer la phase d'animation du site et tiendrons dans un an le 4^e Copil qui permettra alors de faire le point. 23 sites Natura 2000 sont situés dans les Alpes Mari-

times et couvrent 30 % du territoire sur 56 communes, alors que la moyenne nationale est de 10 %. Ce fort pourcentage est atteint grâce à l'adhésion des élus, des associations et des habitants et montre la grande richesse et la biodiversité du département. Il faut noter que 80 % des espèces présentes sur tout le territoire français sont représentées sur le département, qui compte aussi 10 % d'espèces endémiques. Contrairement aux idées reçues, Natura 2000 n'empêche pas la présence humaine et prend en compte l'activité et la vie locale... ». D'importantes subventions sont allouées au projet : 50 % au titre de Feder et 50 % au titre de fonds d'état, soit 100 % des coûts générés par les projets pour des contrats de 5 ans renouvelables. **S.F.**